



GUIDE

Constitution du dossier de candidature en
Master 1^{ère} année Santé publique,
en e-learning

Parcours Intervention en promotion de la santé (IPS)
Parcours Epidémiologie, recherche clinique, évaluation (ERCE)
Parcours Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles
technologies

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

PREAMBULE

Condition d'accès au Master 1 Santé Publique	3
A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE	4
1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature	4
2. Formulaire de candidature	4
3. Constitution du dossier de candidature	5
B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS	5
C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE	5
1. Relève de la formation initiale (FI)	5
2. Relève de la formation continue (FC)	6
3. Relève de la formation permanente (FP)	6
D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)	6
<i>VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation</i>	6
E. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION	7
F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS	7
1. Niveau de compétence en français	7
2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)	7
G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING	8

Condition d'accès au Master 1 Santé Publique

Épreuve d'entrée en Master 1^{ère} année (M1)

Depuis la rentrée 2017, les modalités d'entrée en master ont évolué. Ainsi, tout étudiant ayant validé son M1 a accès de droit au M2 du parcours correspondant.

Pour répondre à ces nouvelles exigences réglementaires, une sélection des candidats est mise en place par la création d'une épreuve d'entrée en M1.

Cette épreuve est organisée sous la forme d'un questionnaire en ligne portant sur les unités d'enseignement fondamentales de Santé Publique et Statistiques de [L3 Sciences pour la Santé Parcours Santé Publique](#).

Le nombre de places disponibles en M1 étant limité, la présente épreuve a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat.

L'exercice se présente sous la forme d'un QRM de 10 questions. Il est à réaliser en ligne, en un temps limité (20 minutes) au moment de la demande de candidature à la formation.

Les résultats de cette épreuve ne seront pas communiqués aux candidats.

Déroulement :

La demande de candidature va s'effectuer de la façon suivante :

1. le candidat complète la partie administrative du dossier de candidature en ligne : état civil, diplômes, ...
2. le candidat réalise l'épreuve en ligne.

Ce n'est qu'une fois ces 2 étapes remplies que la demande de candidature est effective.

Une fois le dossier de candidature complété, et l'épreuve réalisée, une commission pédagogique se réunit pour valider les candidatures à partir des éléments du dossier.

A l'issue des délibérations de chaque commission pédagogique, les candidats recevront un mail leur indiquant l'avis de la commission pédagogique.

FAQ :

J'ai été admis à m'inscrire en M1 avant la nouvelle réglementation mais n'ai pas pu réaliser mon inscription l'année de mon admission. Puis-je accéder directement au M1 sans passer l'épreuve ?

NON, les étudiants ayant été admis les années antérieures et n'ayant pas donné suite à leur inscription devront passer l'épreuve.

Peut-on recommencer l'épreuve plusieurs fois ?

NON, l'épreuve est à réaliser en une seule fois, dans un temps limité à 20 minutes.

Je souhaiterais obtenir les résultats de l'épreuve et avoir les réponses pour pouvoir me situer par rapport à mes connaissances en Santé Publique. Est-ce possible ?

NON, aucune correction ne sera fournie aux candidats et les scores obtenus resteront confidentiels.

Recommandations avant l'épreuve :

Avant de commencer l'épreuve :

- assurez-vous d'être dans des conditions optimales, au calme, avec du temps devant vous
- assurez-vous de disposer d'une bonne connexion

Vous disposez de 20 minutes pour répondre aux questions.

Nous vous recommandons de répartir votre temps de la façon suivante :

- 2 minutes par QRM (10 questions en tout)

Le master 1^{ère} année Santé publique est enseigné en e-learning via une plateforme internet.

Trois parcours sont proposés :

- Intervention en promotion de la santé (IPS) <http://medecine.univ-lorraine.fr/fr/ecole-sante-publique/master-sante-publique/parcours-ips>
- Epidémiologie, recherche clinique, évaluation (ERCE) <http://medecine.univ-lorraine.fr/fr/ecole-sante-publique/master-sante-publique/parcours-erce>
- Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies <http://medecine.univ-lorraine.fr/fr/ecole-sante-publique/master-sante-publique/parcours-ethique>

Pour ces trois parcours, la procédure de candidature est identique.

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature

- Pour accéder au formulaire de candidature, vous devez saisir une adresse électronique valide afin d'obtenir un mot de passe. Vous devrez toujours utiliser la même adresse électronique.
- Vous recevez, ensuite, sur votre boîte mail, un message avec les informations nécessaires pour vous connecter et accéder au dossier de candidature.
- En suivant ces informations, vous pourrez remplir votre formulaire en ligne. Ces informations sont protégées. Leur usage est strictement réservé à la procédure interne à l'établissement.
- **Attention : Votre formulaire sera sauvegardé lorsque vous aurez effectué la totalité de la saisie.** Si vous fermez le formulaire en cours de saisie, les données ne seront pas enregistrées.
Pour information : Les champs marqués d'une étoile rouge (*) doivent être obligatoirement remplis. Un champ obligatoire non renseigné bloque le passage à la page suivante.
- Après saisie des informations requises, vous validez définitivement votre formulaire. Vous ne pourrez plus modifier ces informations.
- L'accès à l'épreuve d'entrée en Master 1 en ligne devient possible.

2. Formulaire de candidature

- Une fois l'épreuve réalisée, le formulaire validé définitivement, vous accédez à un espace dédié au dépôt des documents liés à la candidature.

3. Constitution du dossier de candidature

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION MASTER 1 EN UN OU DEUX ANS

Vous devez obligatoirement vous prononcer sur le choix de la modalité de suivi de la formation : un an ou deux ans. Pour vous aider dans votre choix, vous trouverez :

- les [plannings](#) de la formation (semestre 7 et semestre 8)
- Les parcours et programmes du master 1^{ère} année étalé sur 2 ans :
 - [pour le M1 IPS](#)
 - [pour le M1 ERCE](#)

Le choix du M1 ETHIQUE ne peut être fait que sur une année.

Réfléchissez bien avant d'effectuer votre choix : aurais-je bien la disponibilité nécessaire pour faire ma formation sur un an ? **Ce choix est définitif** et ne pourra, en aucun cas, être modifié en cours de formation.

C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux ans.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2021, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2019-2020, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2020.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la **CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus : [CVEC](#)) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le [formulaire de prise en charge des frais de formation continue](#) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Les tarifs en formation continue et permanente sont identiques (cf site de l'Ecole de Santé Publique : [IPS](#) / [ERCE](#) / [ETHIQUE](#)).

NB : Les étudiants inscrits en Master 1 Ethique s'inscrivent uniquement à Nancy.

D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAP](#) sera à déposer en ligne sur l'espace dédié et à joindre au dossier de candidature pour avis de la commission pédagogique.

E. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION

Le candidat ne peut choisir sa ville d'inscription. L'adresse postale saisie dans le dossier de candidature détermine automatiquement la ville d'inscription.

Ainsi, seront inscrites à :

- **Nancy** : les personnes domiciliées dans **un autre département que ceux cités ci-dessous ou dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger** seront obligatoirement inscrites à **Nancy**

- **Besançon** : les personnes domiciliées dans les départements :

25	Doubs	39	Jura
70	Haute Saône	90	Territoire de Belfort

- **Dijon** : les personnes domiciliées dans les départements :

21	Côte d'Or	58	Nièvre
71	Saône et Loire	89	Yonne

- **Reims** : les personnes domiciliées dans les départements :

08	Ardennes	09	Aube
51	Marne	52	Haute Marne

- **Strasbourg** : les personnes domiciliées dans les départements :

67	Bas Rhin	68	Haut Rhin
----	----------	----	-----------

F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Nous vous recommandons de lire très attentivement les informations qui suivent, en particulier celles concernant l'AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie).

1. Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)

L'AUF (Agence universitaire pour la Francophonie) propose des tarifs préférentiels aux étudiants de la francophonie pour les deux parcours à distance du master 1^{ère} année Santé publique : IPS et ERCE.

Il est conseillé aux étudiants issus d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (<https://www.francophonie.org/>) de déposer un **dossier** sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature à l'Ecole de Santé Publique de Nancy. Pour le faire, suivez ce lien : <http://www.foad-mooc.auf.org/+Ecole-de-Sante-Publique-de-Nancy-+.html?type=FOAD>

Cependant, tous les étudiants qui ont déposé un dossier sur le site de l'AUF, pourront, s'ils sont inscrits au diplôme, bénéficier des services proposés par l'AUF, à savoir possibilité de :

- passer les examens dans les Campus Numériques Francophones (CNF),
- suivre des enseignements sous forme de visioconférences,
- bénéficier des équipements proposés dans les CNF (ordinateur, connexion haut débit...)
- accéder à une documentation et à un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne).

TRES IMPORTANT : Les étudiants n'étant pas passés par l'AUF ne pourront donc pas passer leurs examens dans les différents centres AUF. Ils passeront obligatoirement leurs examens à Nancy. Aussi nous insistons sur l'importance de remplir un dossier sur le site de l'AUF, parallèlement à ce dossier de candidature.

G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plate forme internet FAD dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Une session de regroupement d'une semaine a lieu à Nancy au cours de chaque semestre (novembre et mars). Elles ont pour but de faire le point sur les différentes UE. Elles proposent des activités de révisions.